



BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE PRODUCTION HORTICOLE

> FORMATION

- Diplôme de niveau III
- 2 ans de formation
- 4 secteurs d'activités (floriculture, pépinière, cultures légumières et cultures fruitières)
- Enseignement modulaire et pluridisciplinaire
- 14 semaines de stages en entreprise
- Examen en contrôle continu (CCF) et épreuves terminales

> POUR QUI ?

Titulaire d'un baccalauréat général ou technologique (de préférence à orientation scientifique) ou professionnel agricole (prioritairement Bac pro Productions horticoles).

Passionné par les plantes, dynamique, observateur, doté de bonnes aptitudes à la communication, désireux d'allier réflexion, organisation et activité pratique.

> CONDITIONS D'ADMISSION

- Procédure nationale sur le site Internet Admission Post Bac www.admission-postbac.fr
- Ouverture du site en décembre
- Candidatures d'admission de janvier à mars



> ET APRÈS ?

VIE ACTIVE

- responsable de cultures
- responsable d'un secteur de l'exploitation horticole (par exemple : responsable produit, expédition, logistique, qualité, conditionnement...)
- agent de développement ou conseiller auprès des chambres d'agriculture ou d'instituts techniques, ou de groupements de producteurs ;
- technicien d'expérimentation dans les firmes privées ou les organismes publics ;
- chef d'exploitation (à condition de compléter sa formation financière et comptable) ;
- technico-commercial en amont ou en aval de la filière horticole.

POURSUITE D'ÉTUDE

- en licence professionnelle : productions végétales cultures spécialisées et protection des cultures, management des entreprises horticoles, biologie et physiologie végétales, amélioration génétique des plantes, expérimentation du végétal, technico commerciaux...
- en licence : biologie, environnement, écologie...
- en école d'ingénieurs
- en CS (certificat de spécialisation) : technicien conseil (en agriculture biologique, production en agriculture biologique et commercialisation, responsable technico-commercial (en agrofouritures ; en horticulture ornementale ; fruits et légumes), «plantes à parfum», aromatiques et médicinales à usage artisanal ou industriel»
- TH (Titre homologué) : jardinier botaniste

CONTENU DE LA FORMATION

Modules d'enseignement général (10h hebdomadaires)

M 21 – Organisation économique, sociale et juridique	Sciences économiques, sociales et de gestion
M 22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	Français, Education socioculturelle, Documentation
M 23 – Langue vivante	Anglais ou allemand
M 31 – Education physique et sportive	Education physique et sportive
M 41 – Traitement de données	Mathématiques
M 42 – Technologies de l'information et du multimédia	Informatique

Modules d'enseignement professionnel (17h hebdomadaires)

M 51 – Marchés, filières et territoires	Sciences économiques et sociales et de Gestion, Sciences et techniques horticoles, Agronomie, Biologie-Ecologie
M 52 – Pilotage de l'entreprise horticole	
M 53 – Fonctionnement des agrosystèmes horticoles	
M 54 – Conduite d'expérimentation	Sciences et techniques des agroéquipements Sciences physiques
M 55 – Conduite de processus de productions horticoles	
M 56 – Génie des équipements horticoles	Sciences économiques, Sciences et techniques horticoles, Education socioculturelle
M 57 – Organisation du travail et gestion des ressources humaines	

Modules d'Initiative Locale

M 71 – Commercialisation des végétaux d'ornement	M 72 – Agriculture biologique
--	-------------------------------

Accompagnement au projet personnel et professionnel

M 11 – Suivi individuel, préparation à la poursuite d'étude et/ou insertion vie active

Stages

M 61 – Formation en milieu professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • En entreprise (13 semaines) • Sur l'exploitation horticole de l'établissement (2 semaines)
--	---

ÉPREUVES D'EXAMEN

Epreuves – Module associé (coeff)	Epreuves ponctuelles terminales (coeff)	Nombre de CCF* (coeff)
E1 – M21 - M22(6)	Ecrit Français 3h30 + 30 mn (6)	/
E2 – M21 - M22 (3)	/	3 (3)
E3 – M23 (3)	/	4 (3)
E4 – M41 - M42 (3)	/	3 (3)
E5 – M51- M52 (2)	/	2 (2)
E6 – M53 à M57 (7)	/	7 (7)
E7 – M61 (12)	Partie 1 : dossier individuel/Oral 30mn (7) Partie 2 : Oral 30 mn (5)	/
M31		1 (points>10 x 3)
M71 et M72		2 (points>10 x 3)

*CCF : Contrôle Certificatif en cours de Formation en 1^{ère} et 2^{ème} année.